

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fou

	Inscrit sous le n° 3111 ou le n° 3114 du code APE (1)
constructeur, soussigné	Inscrit sous le n° 3115 du code APE (1)
carrossier-constructeur, soussigné	Tél.:
meurant à :	
meurant à : clare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (no	m et adresse):
······································	BENNE ET GRUE
a carrosserie suivante :	***************************************
certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception compléme	entaire compte tenu de ce que .
Le chassis est leste comonité du prescriptions des articles R.61, R.62, R.82 à R.	94, R.98 a R.102 et h.104 du code do la reserva
applicable.	(x =1,485 m), satisfait aux limites minimale (m) et
Le porte à faux AR du véhicule, non compris les terrures et chambies.	e description (1)
Le chassis est reste comorne au type desire dans R.61, R.62, R.82 à R. Le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61, R.62, R.82 à R. applicable. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières.	joint de son service technique (1)
et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm. Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charg	au charges au sol maximales
Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charge	ges au soi minimales et inicinculo du again.
Les poids en charge sur les essieux sont eyaux ou superious de prévues par le constructe 2.475 La largeur du véhicule (un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (HESP
Le véhicule ne sera pas immatricule dans les genies i.e.	
SRSP, VASP, saut vasr-bolivi).	double carrosserie.
CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE (2):	- Poids total autorise en charge : 1710 1110 k
	PV = PC + M + Ca =
Genre (3): BENNE ET GRUE	PV = PC + M + Ca =
IVECU	PC : poids du chassis cabine en ordina de management poids de poiss de poids de poids de poids de poiss d
TA1V33132R	ger, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateur
No d'indentification : WJMA1VN0004288013	and cocours darnis
Nombre de places assises (conducteur compris) :2	M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
Empattement : F =4,200	Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
F' (5) = m	
DIMENSIONS DU VÉHICULE CARROSSE (hors tout):	- Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé
1.29	(6) (ou sous pivot semi-remorque):
2.48	
Largeur F =	Doido à vido cous l'(ou les) essieu(x) arnère du vente du vente Carrosse (
CARACTÉRISTIQUES DE LA CARROSSERIE:	PV. AH =
Longueur utile du chargement : T =	
Porte à faux arrière du véhicule : X =1,595 m	- Poids du conducteur et des passagers : 150 p : 75 kg x (conducteur+passagers) =
Longueur des ferrures et charnières : C =	
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de	- Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant
la résultante des forces), appliquées(s) au sol par l' (ou les) essieu(x)	
arrière :	
0,560 m	(cas de cabine avancee) (1): p. AV = $\frac{2p}{3}$ =
Porte à faux arrière utile : $Xu = \frac{T}{2} - Y = \frac{1,485}{2}$ m	- Polas au conducteur et des passagers sur i loc 1007 contact, 7
Porte a laux americ dino . Ad 2	(7)
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de	(7) (cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x)	(7) (cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg

⁽¹⁾ Barrer la mention inutile.

⁽²⁾ Voir notice descriptive.

⁽³⁾ Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.

⁽⁴⁾ La carrosserie indiquée doit être à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

⁽⁵⁾ F'- distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage